

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

Intitulé du poste :

Rédacteur mis à disposition de la Fédération des cadres CGC des Finances. Le permanent sera affecté au service de la CGC-DGFiP.

Position : Mis à disposition de l'organisation syndicale **le fonctionnaire qui bénéficie d'une décharge de service pour l'exercice d'un mandat syndical est réputé être en position d'activité.** Il exerce son activité sous l'autorité conjointe de la Présidente de la CGC-DGFiP et du Président de la Fédération des cadres CGC des Finances.

Service de rattachement :

Fédération des cadres CGC des Finances
86/92 allée de Bercy
Immeuble Turgot
75572 PARIS CEDEX 12

Grades possibles pour ce poste :

Tous les grades relevant de la catégorie A au sein la Direction générale des Finances publiques.

QUALITES REQUISES :

- Convictions mises au service de la défense des intérêts professionnels des cadres A de la DGFiP,
- Sens du contact, sens relationnel, sens de la communication, esprit d'initiative et d'organisation,
- Qualités rédactionnelles et d'expression orale,
- Dynamisme et volonté d'agir,
- Connaissance et pratique des applications informatiques (Word, Excel, mise à jour du site web...) souhaitées.

ACTIVITES DU POSTE

Activités confiées :

Analyse de documents,
Participation à des groupes de travail organisés par l'Administration dans le cadre de ses concertations avec les représentants du personnel,
Rédaction de comptes-rendus, de notes, de bulletins,
Organisation et animation de réunions,
Communications diverses.

Ce poste offre à celui ou à celle qui désire s'y investir, des fonctions très intéressantes qui lui permettront d'être au cœur du processus des discussions et des négociations concernant toutes les dispositions destinées à régir les cadres A de la DGFiP, d'être à l'écoute des demandes et des revendications de ces derniers, de les faire valoir auprès de l'Administration et d'en rendre compte auprès des mandants de la CGC-DGFiP et de l'ensemble des cadres de cette Direction.

MODALITES D'EXERCICE DU POSTE

Les personnels mis à disposition d'une organisation syndicale bénéficient du régime indemnitaire des agents de leur grade affectés en Administration centrale ou du régime de leur affectation antérieure si ce dernier est plus avantageux.

DISPONIBILITE

Immédiate.

Les demandes motivées sont à adresser auprès de Mme Marie-Christine CARATY, Présidente de la CGC-DGFiP marie-christine.caraty@dgfip.finances.gouv.fr , de M. Daniel HUON, Président de la Fédération CGC des cadres des finances daniel.huon@syndicats.finances.gouv.fr et de M. Claude MARQUE, vice-Président de la Fédération CGC des cadres des finances (claudemarque@syndicats.finances.gouv.fr)

Pour tous renseignements complémentaires, merci de vous adresser au n°01 53 18 01 23